



**Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs**

# **LANGOUET** (35)



**S'ORGANISER,  
C'EST ETRE PRET**

**LES BONS REFLEXES  
A ADOPTER**



**Edition 2012**

# PREAMBULE

## A chacun son rôle

La commune de LANGOUET a mis en place en collaboration avec la Communauté de Communes du Val d'Ille un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S). Le PCS est une organisation communale qui serait mise en oeuvre en cas de crise. Il a pour objectif de coordonner les moyens humains et matériels de la commune et le cas échéant de l'intercommunalité afin de réagir au plus tôt et d'apporter un soutien aux services de secours (SAMU, sapeurs-pompiers ...) engagés sur le terrain.

### SAUVEGARDER

Informer  
Alerter  
Mettre à l'abri  
Interdire  
Soutenir  
Assister ...  
Ravitailleur  
Reloger ...

### SECOURIR

Protéger  
Soigner  
Relever  
Médicaliser  
Evacuer d'urgence

Commune

Services de secours  
(SDIS, SAMU..)

# INFOS PRATIQUES

### PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Pour faire face à tous ces évènements, la collectivité a mis en place le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S).

C'est un document opérationnel permettant à la commune de Langouet de s'organiser en cas d'évènement majeur.



L'alerte des citoyens en cas de crise majeure.



La mise à disposition de moyens humains et matériels.



La mise en oeuvre de mesures d'accueil et de soutien.



Les mesures de retour à la normale.

### CATASTROPHES NATURELLES

En cas de reconnaissance par l'Etat d'une catastrophe naturelle, vous disposez d'un délai de 10 jours au maximum après publication de l'arrêté interministériel paru au Journal Officiel pour faire parvenir à votre compagnie d'assurance l'état estimatif de vos pertes.

Les dommages couverts par les assurances sont ceux consécutifs aux évènements naturels tels que les inondations, les séismes et mouvements de terrain y compris ceux liés à une période de sécheresse intense, les avalanches et les phénomènes liés à l'action de la mer.

Les dommages qui en sont exclus sont ceux dus au vent, à la grêle et au poids de la neige sur les toitures, (qui sont assurables en fonction des garanties contractuelles ordinaires).

# EDITO

Fin 2012, la commune de Langouet a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (consultable en Mairie). Ce maillon local de sécurité civile organise la sauvegarde des personnes. Cet outil d'aide à la décision d'un évènement recense l'ensemble des risques majeurs sur le territoire de la commune et les moyens communaux pour permettre au Maire de répondre au mieux à tout évènement majeur. Il concerne l'ensemble des services communaux et prévoit l'organisation interne de la collectivité et la coordination avec les secours de l'Etat.



Parallèlement à l'élaboration de ce Plan et conformément à l'article 21 de la Loi du 22 juillet 1987, ce document d'Information Communal sur les Risques Majeurs vous est distribué dans le cadre d'une information préventive. Il a pour objectif de vous sensibiliser aux risques existants et de vous informer des mesures à prendre et de la conduite à tenir en cas d'accident.

Un risque majeur existe s'il s'avère qu'un évènement dangereux peut se produire sur un secteur donné en causant d'importants dommages humains, économiques et environnementaux. Il se distingue par sa gravité et son caractère exceptionnel.

On distingue trois types de risques majeurs à Langouet:

- les risques naturels: les inondations, les tempêtes, le grand froid et les séismes.
- les risques technologiques: le transport de matières dangereuses et la rupture de digue.
- les risques sanitaires: la pandémie et la canicule.

Ces risques sont certes rares mais peuvent exister. Ne négligez pas ces informations, peut-être un jour vous seront-elles utiles. Nous vous conseillons donc de prendre connaissance de ce document et de le conserver précieusement.

# SOMMAIRE



## Les signaux d'alerte et les conduites à tenir ..... 6-7

## Les risques naturels

Les inondations .....	8-9
Les tempêtes .....	10
Le grand froid .....	11
Le risque sismique.....	12

## Les risques technologiques

La rupture de digue .....	13
Le transport de matières dangereuses.....	14-15

## Les risques sanitaires

La canicule .....	16-17
La pandémie .....	18

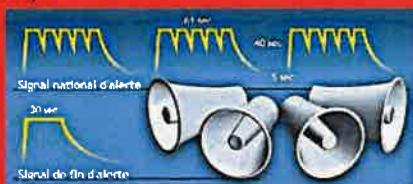
## Les bons réflexes .....

# LES SIGNAUX D'ALERTE ET

## L'alerte de la population incombe au Maire

Elle peut être donnée soit par:

- les médias classiques (télévision, radio et presse)
- ensemble mobile d'alerte (mégaphone)
- message dans les boîtes aux lettres
- affiches, journal communal
- porte à porte (agents, élus)
- cloches de l'église
- système d'appels automatisés (Préfecture)
- Sirène des pompiers (Réseau National d'Alerte)



**Quelle que soit la menace, l'alerte doit susciter les réflexes suivants:**

## AVANT

- **Prévoyez les équipements minimums:** radio portable et lampe de poche avec piles, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, vêtements de rechange, matériel de confinement (adhésif, ciseaux...).
- **Informez-vous en Mairie** des risques sur la commune.

## Comment s'informer ?



**Liste des radios conventionnées**

France Info FM : 105.5 Mhz

France Bleu Armorique : 103.1 Mhz



## Les sites internet de référence

- [www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)
- [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)
- [www.ille-et-vilaine.pref.gouv.fr](http://www.ille-et-vilaine.pref.gouv.fr)
- [www.langouet.fr](http://www.langouet.fr)

# LES CONDUITES A TENIR

## PENDANT

- **Respectez les consignes reçues par les services de secours ou les autorités** (évacuation, confinement).
- **Informez-vous** en écoutant la radio.
- **Ne téléphonez pas**, laissez les réseaux libres pour les secours.
- **Ne fumez pas, évitez flamme et étincelles.**
- **N'allez pas chercher les enfants à l'école.** Ils sont pris en charge par le personnel de l'établissement.

## APRES

- **Informez-vous:** écouter la radio et respectez les consignes données par les autorités.
- **Informez les autorités** de tout danger observé.
- **Apportez une première aide** aux voisins et pensez aux personnes âgées et handicapées.
- **Mettez-vous à la disposition des secours.**
- **Evaluez** les dégâts et les points dangereux pour vous en éloigner.



## Numéros d'urgence

Sapeurs pompiers : **18** ou **112** ou **02.99.69.02.02** (C.I.S de Gévezé)

SAMU : **15**

Urgences sociales : **115**

Gendarmerie Nationale : **17** ou **02.99.45.45.61** (brigade de Hédé)

Mairie de **LANGOUET** : **02.99.69.92.30**

Préfecture : **0821 80 30 35**

Météo France : **32 50** ou **08.99.71.02.35**

ERDF : **0810 333 035**

GRDF : **0800 473 333**

## Les bons réflexes

En situation de danger ou si vous êtes témoin d'un accident, il est fondamental de donner l'alerte. Elle permet l'envoi rapide des moyens de secours et d'assistance adaptés sur les lieux.

## Que dire ?

- L'adresse précise du lieu du sinistre.
- Les circonstances du sinistre.
- Ce que vous constatez.
- Le nombre et l'état des victimes.
- S'il y a danger supplémentaire éventuel.
- Le numéro de téléphone à partir duquel vousappelez.

# LES INONDATIONS



**- Les inondations qui affectent la commune de LANGOUET sont caractérisées par des crues de type fluvial de la Flume avec des vitesses de montée des eaux parfois rapide: par exemple, en novembre 2000, le niveau d'eau est montée de 1,95 m en 12h30 soit 16 cm par heure et en mars 2001 de 1,45 m en 9h30, soit 15 cm par heure.**



## Que faut-il faire face à ce risque ?

### AVANT

#### Avant la montée des eaux

- Informez-vous en Mairie sur les risques et leur localisation.
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeur, les matières polluantes et toxiques.

#### A l'annonce de la montée des eaux

- Coupez vos compteurs électriques et de gaz.
- Surélevez les meubles du rez-de-chaussée.
- Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres, aérations ... pour ralentir l'arrivée des eaux et limiter les dégâts.
- Montez à l'étage avec de l'eau potable, des vivres, vos papiers d'identité, une radio à pile, une lampe de poche, des piles de rechange, des vêtements chauds et vos médicaments.
- Conduisez les animaux d'élevage sur les hauteurs.
- Si vous avez un téléphone portable, veillez à ce qu'il soit toujours chargé.

### PENDANT

- Ne téléphonez plus, libérez les lignes pour les secours.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou au collège. Ils sont pris en charge par le personnel de l'établissement scolaire.
- Ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille. Vous risqueriez de vous mettre en danger.
- Ecoutez la radio pour vous informer et connaître les consignes à suivre.
- Dans le cas d'un orage violent, mettez à l'abri ce qui pourrait être emporté par le ruissellement.

#### A l'annonce de l'ordre d'évacuation

- Ne paniquez pas et quittez votre domicile munie d'un sac contenant vos papiers d'identité, des vêtements chauds, vos médicaments et de l'argent.
- Empruntez les itinéraires d'évacuation qui seront indiqués.
- Si vous n'êtes pas en danger, aidez vos voisins et en priorité, les personnes âgées ou handicapées et les familles ayant de jeunes enfants.
- Si vous ne voulez pas évacuer, informez-en la Mairie.

### APRES

- Ne rétablissez l'électricité et le gaz qu'après contrôle des installations (installations sèches) et assurez-vous en Mairie que l'eau du robinet est potable.
- Aérez, désinfectez et chauffez dès que possible.
- Faites l'inventaire de vos dommages éventuels et préparez vos dossiers d'assurance. Informez la Mairie des dégâts subis.



**- Ne traversez jamais une zone inondée ni à pied, ni en voiture.**

## Les risques naturels

DOCUMENT COMMUNAL SUR LES RISQUES Majeurs

Classification des zones d'aléa de

LANGOUET

RISQUE INONDATION



### Lors des précédentes crues, les secteurs inondés ont été :

**la RD27 au niveau de la Motte Jéhan et la vallée de la Flume.**

A partir des limites des plus hautes eaux connues, il a été établi la carte de l'aléa inondation (voir carte ci-dessus).

### Mesures de prévention

- Entretien des cours d'eau
- Entretien du paysage agricole
- Réalisation de fossés

# LES TEMPETES

Les risques naturels

- La région Bretagne est exposée aux tempêtes qui pour certaines peuvent avoir des conséquences tragiques. Les effets dévastateurs de la tempête du 26 décembre 1999 sont encore présents dans nos mémoires.

## Que faut-il faire face à ce risque ?



### AVANT

- Rentrez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés.
- Gagnez un abri en dur. Rentrez le bétail et le matériel.
- Arrêtez les chantiers, rassemblez le personnel, mettez les grues en girouette.
- Ayez en votre possession un transitoir à piles.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale alimenté par l'électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

### PENDANT

- Informez-vous du niveau d'alerte, des messages météo sur les médias (TV, radios ...) et des consignes de sécurité. Evitez tout déplacement. Si vous devez absolument vous déplacer en voiture, roulez lentement.

### APRES

- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol.

Vert : pas de vigilance particulière.

Jaune : phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux.

Orange : vigilance accrue nécessaire car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus.

Rouge : vigilance absolue obligatoire car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus.



10

Exemple de carte "vigilance météorologique" éditée par Météo France lors de la tempête du 27 février 2010

# LE GRAND FROID

Les risques naturels



- Il s'agit d'un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. Il dure au moins 2 jours.

- Evitez les expositions prolongées au froid et au vent ainsi que les sorties le soir et la nuit.
- Habillez-vous chaudement, couvrez-vous la tête et les mains.
- De retour à l'intérieur, alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude (évitez l'alcool).
- Evitez les efforts brusques.
- Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques.
- Vérifiez le bon fonctionnement des systèmes de chauffage.
- Ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation. Emmenez des boissons chaudes, des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels et votre téléphone portable chargé.
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le 115.
- Ne montez pas ou ne glissez pas sur la surface gelée des étangs, canaux et autres retenues d'eau.

## L'action des pouvoirs publics

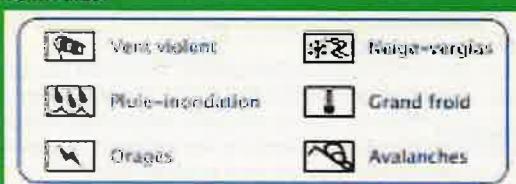
Le Plan Grand Froid a pour but d'organiser l'ensemble des moyens nécessaires pour permettre une mise à l'abri de toutes les personnes en situation de fragilité : personne âgée, handicapée, malade, avec des enfants ou vivant dans un logement non chauffé ou mal chauffé, sans domicile fixe. Comme pour les autres plans préfectoraux, la Mairie a un rôle de relais local. Lors de tels épisodes, la Collectivité met en place des moyens techniques et humains : plan de salage de la voirie, l'achat de matériel (lame de déneigement...), sel de déneigement mis à disposition ...

## Alertes de Météo France

La carte de vigilance est élaborée deux fois par jour (à 6 h et à 16 h) à des horaires choisis pour une diffusion optimale par les services de sécurité et les médias.

Pour la consulter en ligne :  
<http://www.meteofrance.com>.

Un pictogramme précise le type de phénomène prévu (vent violent, fortes précipitations, orages, neige/verglas, grand froid ....).

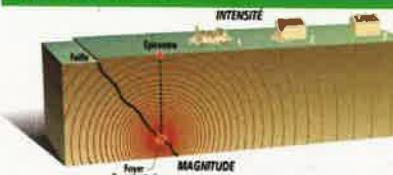


11

# LE RISQUE SISMIQUE

Les risques naturels

Provoqué par le glissement des plaques, un séisme se traduit en surface par des vibrations au sol. L'importance d'un séisme se traduit pas sa magnitude (l'énergie libérée par le séisme est mesurée sur l'échelle ouverte de Richter) et son intensité. Celle-ci indique les effets et les dommages d'un séisme dans un lieu donné. Il s'agit d'une appréciation.



## Que faut-il faire face à ce risque ?

### AVANT

Le tremblement de terre est un phénomène brutal. Aucune prévision n'est vraiment fiable actuellement.

- Ayez en votre possession un transistor à piles.

### PENDANT

- Prenez garde aux chutes d'objets.
- Dans la rue, éloignez-vous des constructions.
- A l'intérieur, abritez-vous sous une table solide ou à l'angle d'un mur. Eloignez-vous des fenêtres.
- Ne fuyez pas pendant la secousse : les chutes d'objets (meubles, débris ...) sont dangereuses.
- Au volant, restez dans votre véhicule, loin de tout ce qui risque de tomber.

### APRÈS

- Ecoutez France Bleu Armorique FM 103.1 Mhz ou France Info FM 105.5 Mhz pour connaître les consignes à suivre.
- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité. N'allumez pas de feux et ne fumez pas (risque d'explosion). En cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes et prévenez les autorités.
- Evacuez l'immeuble sans utiliser l'ascenseur.
- Dirigez-vous vers un lieu isolé à l'abri des chutes d'objets. Marchez au milieu de la chaussée en prenant garde à ce qui peut tomber.
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol.

# LA RUPTURE DE DIGUE

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Le Phénomène Rupture de Digue correspond à une destruction partielle ou totale de la digue.

Les causes de rupture peuvent être diverses (vices de conception, séismes ...).

Une rupture de digue entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau en laval.

## Que faut-il faire face à ce risque ?

### AVANT

- Prenez connaissance des risques et des consignes.

### DÈS L'ALERTE

- Gagnez immédiatement les points hauts les plus proches ou à défaut les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide.
- Ne prenez pas l'ascenseur.
- Ne revenez pas sur vos pas.
- Attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter les points hauts et regagner votre domicile.

### APRÈS

- Apportez une première aide aux voisins (personnes âgées et handicapées).
- Mettez-vous à la disposition des secours.
- Informez les autorités de tout danger persistant.



### Langouet est concerné par :

- Les ruptures de digue des étangs :
- Du Meslier (1) : cours d'eau le Ronceray avec le village du Meslier
- Du Placis Suzain (2) : cours d'eau affluent du Foiraux avec les villages le Pré de Pénabat, le Champ Chatelier et les Communs.

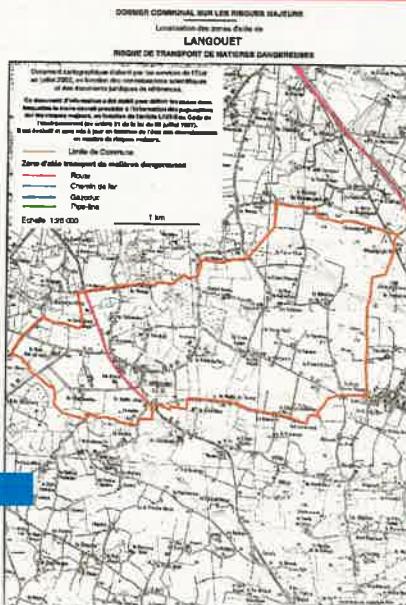


# LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



## Langouët est concerné par :

- les axes routiers avec la RD 137 en limite Nord-Est de la commune (villages de Beauregard et Maurignon) et plus particulièrement la RD27 qui traversent la commune et longe le centre bourg avec l'école publique Janusz Korczak.



14

**Ce risque est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses par voie routière, ferroviaire ou par les canalisations. Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement. Ces produits dangereux peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou corrosifs.**

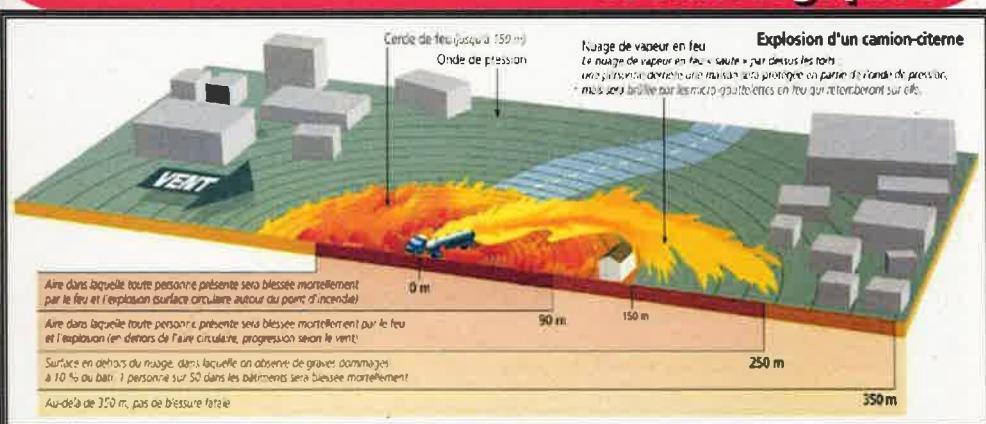
## Les principaux dangers

- L'explosion, occasionnée par un choc avec étincelles, site à un mélange de produits.
- L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite ...
- La dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits dangereux.

## La prévention

La prévention de ce risque s'effectue essentiellement au travers de la réglementation rigoureuse qui encadre cette activité (conditions de circulation et de stationnement, formation des chauffeurs, conditionnement des produits, ...).

## Les risques technologiques



## Que faut-il faire face à ce risque ?

### AVANT

- Prenez connaissances des risques et des consignes.
- Disposez d'un poste de radio à piles.
- Ayez à portée de main du matériel de confinement (adhésif, ciseau...).
- Si vous êtes témoin d'un accident**
  - Donnez l'alerte (sapeurs-pompiers ou gendarmerie) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger (chiffres situés dans des rectangles à l'avant et à l'arrière du véhicule).

### PENDANT

- Mettez-vous prioritairement à l'abri dans un bâtiment
- Confinez-vous. Bouchez toutes les entrées d'air. Arrêtez la ventilation et éloignez-vous des portes et fenêtres.
- Ne fumez pas, rapprochez-vous d'un point d'eau.
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Ecoutez la radio pour connaître les consignes.
- N'allez pas chercher les enfants à l'école : ils sont pris en charge par l'équipe enseignante.
- Ne télélez pas.
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie.
- Lavez-vous en cas d'irritation et si possible changez-vous.
- Ne sortez que sur ordre d'évacuation ou en fin d'alerte.

### APRES

- Apportez une première aide aux voisins (personnes âgées et handicapées).
- Mettez-vous à la disposition des secours.
- Aérez les locaux à la fin de l'alerte diffusée.
- Informez les autorités de tout danger persistant.

Classe 1	Matières et objets explosifs
Classe 2	Gaz
Classe 3	Liquides inflammables (hors gaz)
Classe 4	Solides inflammables
Classe 5	Matières comburantes Peroxydes organiques
Classe 6	Matières toxiques
Classe 7	Matières radioactives
Classe 8	Matières corrosives
Classe 9	Matières et objets dangereux divers

15

# LA CANICULE



La canicule correspond à trois jours consécutifs de chaleur le jour et la nuit, avec des températures supérieures à des seuils de référence établis pour chaque département.

## Alerte et planification

Le Plan canicule compte trois niveaux :

- Le niveau de veille saisonnière (à périodicité annuelle obligatoire du 1er juin au 31 août)
- Le niveau de mise en garde et d'actions (MIGA), lorsqu'une vague de chaleur est prévue ou en cours. Il rappelle à la population les actions de mise en garde à mettre en œuvre individuellement. Une série d'actions préventives est préconisée par les services publics, en fonction de l'intensité et de la durée du phénomène.
- Le niveau de mobilisation maximale, si la canicule à des conséquences qui dépassent le champ sanitaire.

16

En Ille-et-Vilaine, les seuils de déclenchement du niveau 2 (MIGA) sont des prévisions de températures supérieures à 34°C en journée et 19°C la nuit sur une période de 3 jours consécutifs.

Sur le modèle des événements climatiques (rempêches, grand froid ...), une carte de vigilance à quatre niveaux est élaborée deux fois par jour par Météo France.

## A savoir

La collectivité de Langouet a établi son plan canicule. Celui-ci contient un registre nominatif des personnes âgées ou handicapées se considérant comme particulièrement exposées aux effets de la canicule. Sa mise à jour est annuelle et se base sur une inscription volontaire auprès du CCAS : 02.99.69.92.30

## Les risques sanitaires

### Que faut-il faire face à ce risque ?

- Les personnes âgées, isolées ou handicapées peuvent se signaler auprès de la Mairie.
- Buvez régulièrement et mangez normalement (évitez l'alcool).
- Rafraîchissez-vous (mouillez votre peau).
- Evitez les efforts physiques.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes et dans la mesure du possible, restez dans des endroits frais ou climatisés.
- En cas d'obligation de sortie, ne restez pas en plein soleil.
- Maintenez votre maison à l'abri de la chaleur (volets clos).
- Soyez vigilant pour votre entourage (enfants, collègues, personnes âgées ...) et prenez des nouvelles.



**En période de fortes chaleurs et de canicule**

**Personne âgée**

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en la séchant avec un léger courant d'air et ...

**Enfant ou adulte**

Je bois beaucoup d'eau et ...

17

# LA PANDEMIE

## LES RISQUES SANITAIRES

Une pandémie est une épidémie touchant une part exceptionnellement importante de la population et présente sur une large zone géographique. Le Ministère de la Santé met régulièrement à jour un Plan national de prévention et de lutte contre la "pandémie grippale".

Le Maire peut prendre toutes les mesures destinées à prévenir et faire cesser les pandémies dans le cadre de ses pouvoirs de police. Il peut par exemple interdire les manifestations et rassemblements.



Si une vaccination s'avère nécessaire, vous serez informé de la localisation du centre de vaccination le plus proche de votre domicile.



### Que faut-il faire face à ce risque ?

- Lavez-vous les mains le plus souvent possible avec du savon ou une solution hydro-alcoolique pendant au moins 30 secondes.
- Lorsque vous éternuez ou toussez, couvrez-vous la bouche et le nez avec votre manche ou avec un mouchoir en papier.
- Jetez vos mouchoirs dans une poubelle, puis lavez-vous les mains.
- En cas de symptômes décrits par les autorités, contactez votre médecin traitant.
- En cas de contagion avérée, portez un masque en permanence afin de ne pas contaminer votre entourage.

# LES BONS REFLEXES DANS TOUTES LES SITUATIONS

## Ce qu'il faut faire

- Se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuation ou confinement.

 Ecouter la radio (France Info FM 105.5 Mhz; France Bleue Armorique FM 103.1 Mhz).

Avant, prévoir :

- Une radio portable équipée de piles
- Une lampe torche (piles adaptées)
- Une réserve d'eau potable
- Un sac contenant les affaires de 1ère nécessité (voir liste ci-dessous)



## Affaires de 1ère nécessité

- médicaments urgents
- vêtements de rechange et chauds
- papiers d'identité et importants (ordonnance ...)
- couverture
- eau potable
- lampe de poche avec recharge de piles adaptées.

## Se conformer aux consignes reçues par les services de secours ou les autorités



### CONFINEMENT

- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer portes, fenêtres, les calfeutrer
- Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation
- Boucher tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linge humides
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues.



### EVACUATION

- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1ère nécessité
- Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues.

## **Numéros d'urgence**

**Sapeurs pompiers : 18 ou 112  
ou 02.99.69.02.02 (C.I.S de Gévezé)**

**SAMU : 15**

**Urgences sociales : 115**

**Gendarmerie Nationale : 17  
ou 02.99.45.45.61 (brigade de Hédé)**

**Mairie de Langouet :  
02.99.69.92.30**

**Préfecture : 0821 80 30 35**

**Météo France : 32 50  
ou 08.99.71.02.35**

**ERDF : 0810 333 035**

**GRDF : 0800 473 333**



**Mairie de Langouet  
19 Rue des Chênes - 35630 Langouet  
02.99.69.92.30**

**Edition 2012**